



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la Rencontre de proximité n°6 au marché de Montalieu-Vercieu

Objectifs : Les rencontres de proximité permettent d'aller à la rencontre des acteurs potentiellement concernés par le projet (notamment riverains et commerçants), et d'encourager la participation du public, grâce à une démarche proactive. Les personnes rencontrées ont également la possibilité de déposer une contribution écrite dans une urne, *via* des fiches disponibles sur le stand.

Ces rencontres ont ainsi un double objectif :

- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques ;
- Répondre aux questions des publics et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expressions.

Lieu : Montalieu-Vercieu, Marché

Date et horaire : 27 janvier 2024, de 9h00 à 12h00 – cet horaire a été choisi en fonction de l'horaire du marché qui génère un flux important de visiteurs essentiellement locaux : il a permis de rencontrer des riverains de Montalieu-Vercieu et des communes environnantes.

Matériel :

- Un stand aux couleurs du projet au sein du marché, à proximité des autres stands des commerçants, afin d'être visible et identifiable par les usagers. Sa localisation doit être discutée avec le placier du marché.
- 8 kakémonos d'information, dont 6 sur le projet à l'étude, 1 sur CNR et 1 sur la CNDP
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne

Intervenants, maître d'ouvrage :

- CNR : Marieke BARRAUD, Olivier LE BERRE, Franck PRESSIAT

Garante de la concertation, désignée par la CNDP : Julie RIEGEL

Teneur générale des échanges

Durant trois heures, les intervenants ont échangé avec une trentaine de personnes afin d'informer sur le projet, sa localisation, les enjeux et les alternatives, sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable et sur le calendrier des rencontres publiques, dont la réunion publique d'ouverture prévue quelques jours plus tard le mardi 5 décembre à Lagnieu, de répondre aux questions et de recueillir les contributions.

35 personnes rencontrées au total.

Contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours des rencontres de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet Rhôneergia et ses incidences potentielles sur le territoire.

La majeure partie des personnes rencontrées habite près du barrage de Sault-Brénaz et s'est révélée plutôt favorable au projet à l'étude. Dans l'ensemble, une familiarité avec les projets industriels et les infrastructures énergétiques a été notifiée, avec une opinion positive de l'hydroélectricité. Une proportion notable des personnes rencontrées a mentionné avoir des proches qui travaillent auprès de prestataires liés aux infrastructures énergétiques du secteur. Une personne n'a pas souhaité venir sur le stand, en expliquant qu'elle ne croyait pas à la possibilité que le public puisse influencer la décision sur ce type de projet et qu'elle était opposée aux grands projets d'aménagement et d'infrastructures. Une autre personne est venue spécifiquement sur ce marché pour témoigner de son opposition au projet au regard de ses multiples impacts environnementaux, en particulier sur la biodiversité et les réserves d'eau potable. Cette personne a également demandé que la CNR réponde à l'ensemble des questions posées dans les réunions publiques. Une autre personne, plutôt peu favorable au projet, est venue s'informer longuement sur les caractéristiques techniques de Rhôneergia et sur le calcul de sa rentabilité économique.

Le maître d'ouvrage a principalement décrit le projet aux participants, qui n'avaient, pour la plupart, pas d'interrogations particulières.

- **Retour sur l'aménagement de Sault-Brénaz** : Les riverains ont expliqué avoir bien vécu l'implantation de l'aménagement de Sault-Brénaz, qu'il s'était bien intégré dans le territoire. Par ailleurs, ils ont mentionné le développement économique et touristique, l'insertion paysagère et les compensations et estiment qu'il y a eu beaucoup de changements, en mieux, sur le territoire et la qualité de vie de ses habitants.
- **L'abandon du projet de Loyettes** : Plusieurs participants ont mentionné le projet abandonné de Loyettes. Certains ont interrogé le maître d'ouvrage sur les raisons qui ont poussé CNR à abandonner le projet de Loyettes porté par CNR dans les années 1980. Le maître d'ouvrage a expliqué que ce projet avait rencontré une forte opposition locale et que sa suspension avait été notifiée par l'Etat en 1996, concrétisant l'intérêt écologique de la confluence de l'Ain pas son classement en zone Natura 2000 et à cause de l'emprise foncière sur les terres agricoles que la construction du canal d'amenée aurait rendu nécessaire. CNR a tiré des enseignements de cet ancien projet. En effet, aujourd'hui, à travers la prolongation de la concession du Rhône, l'Etat demande à CNR d'étudier le projet d'ouvrage hydroélectrique au fil de l'eau ; le projet est par conséquent fondamentalement différent de celui de Loyettes et de bien moindre ampleur. Ses avantages, comparatifs en termes d'impacts locaux par rapport au projet de Loyettes, seraient les suivants :

- des ouvrages moins nombreux et de dimensions réduites (un seul ouvrage en béton, un endiguement réduit) ;
- aucune emprise sur la zone naturelle classée de la confluence de l'Ain ;
- de faibles emprises agricoles (vs environ 160 ha nécessaires pour réaliser le projet abandonné de Loyettes) ;
- pas de création d'une vaste zone portuaire et industrielle ;
- pas de navigation à grand gabarit depuis la confluence de la Saône ;
- un dispositif de franchissement piscicole intégré dès la conception.

Enfin, CNR a expliqué que, contrairement au projet à l'étude, le projet abandonné de Loyettes prévoyait un chenal navigable pour du transport de 4400 tonnes de charges identiques à celui en aval de Lyon.

- **La proximité avec le CNPE du Bugey** : Les riverains ont également mentionné la nécessité pour CNR de travailler avec EDF dans le cadre du projet Rhôneergia, tenant compte de sa proximité avec le CNPE du Bugey. Un participant, employé à la centrale nucléaire, a conseillé à CNR d'organiser une modalité de concertation au sein de la centrale du Bugey afin d'expliquer aux équipes EDF les tenants et aboutissants du projet Rhôneergia.

Le maître d'ouvrage a annoncé que des conventions étaient signées entre CNR et EDF, pour la mise en compatibilité du projet Rhôneergia avec le CNPE existant et les futurs EPR2, dans le cas où les projets se réalisent.

- **L'insertion paysagère** : La localisation des surfaces impactées et des moyens qui seront mis en œuvre dans le cadre de la démarche ERC-SA ont été questionnés. Le maître d'ouvrage a indiqué que le projet Rhôneergia induirait localement de profondes évolutions paysagères, essentiellement en amont du barrage-usine et jusqu'à quelques kilomètres en aval. Il a expliqué la démarche de CNR avec le service régional d'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la région AURA ainsi que les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Ain et de l'Isère pour mieux cerner les enjeux, les procédures à suivre et les mesures à prévoir.

